



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Mesures atténuant les impacts du rapport Coulombe : mieux vaut tard que jamais selon la FCCQ

Montréal, le 17 octobre 2005 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) se réjouit de constater que l'appel de détresse lancé par les régions ressources du Québec au printemps dernier a été entendu par le gouvernement du Québec. En effet, ce dernier a annoncé aujourd'hui un soutien de 450 millions de dollars sur trois ans pour atténuer les conséquences de l'application hâtive des recommandations du rapport Coulombe.

Selon la FCCQ, en encourageant le développement d'une industrie de deuxième et de troisième transformations et par des investissements plus soutenus en recherche et développement, le gouvernement est sur la bonne voie. Par ce soutien, il assure tant la pérennité de notre ressource forestière que le développement durable des communautés établies dans les régions ressources du Québec qui sont gravement touchées par les diminutions des droits de coupe de 20 % prônées par le rapport Coulombe. Par ce geste, selon la FCCQ, le gouvernement aligne donc le secteur traditionnel qu'est le secteur forestier vers davantage d'innovation et de compétitivité.

Par ailleurs, la FCCQ salue également la mise en place d'une enveloppe annuelle de 2,75 millions de dollars servant à soutenir les MRC et les municipalités en difficulté dans leur démarche de diversification économique. De plus, dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre, la FCCQ est heureuse de constater que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale investira 2,5 millions de dollars pour des initiatives visant la réintégration en emploi des travailleurs âgés et pour venir en aide aux travailleurs affectés par la diminution de la possibilité ligneuse.

« Grâce à ces mesures, bonifiées par l'aide fédérale de 50 millions de dollars sur quatre ans annoncées aujourd'hui par le ministre Saada, les régions ressources peuvent pousser un véritable soupir de soulagement. La FCCQ rappelle que les chambres de commerce présentes dans les régions ressources comprennent et sont d'avis qu'il est nécessaire d'agir pour assurer la pérennité de nos ressources naturelles et, à cet effet, nous sommes convaincus qu'en tenant compte des besoins socio-économiques spécifiques à chacune des régions, les gouvernements utilisent la meilleure stratégie possible pour permettre un réel développement durable de nos collectivités régionales », de déclarer la présidente-directrice générale de la FCCQ, Françoise Bertrand.

À propos de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ)

Fondée en 1909, la FCCQ est le plus important regroupement de gens d'affaires et d'entreprises au Québec. Grâce à son vaste réseau de 170 chambres de commerce, elle représente plus de 57 000 petites, moyennes et grandes entreprises. La liberté d'entreprendre et le dynamisme économique de toutes les régions du Québec sont au cœur de la mission de la Fédération.

- 30 -

Pour plus d'information :

Louis-Alexandre Lacoste
Directeur des communications
Fédération des chambres de commerce du Québec
Tél. : (514) 844-9571, poste 3240